
**AVIS PUBLIC - RÔLE TRIENNAL D'ÉVALUATION FONCIÈRE
2019-2020-2021
1^{ÈRE} EXERCICE**

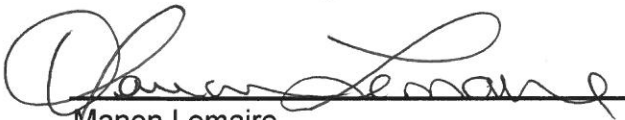
Conformément aux dispositions de l'article 74.1 de la Loi sur la fiscalité municipale, AVIS PUBLIC vous est donné par la soussignée que le rôle triennal d'évaluation foncière de la MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGITTE-DES-SAULTS sera, en 2019, en vigueur pour son premier exercice financier et que toute personne peut en prendre connaissance au bureau municipal durant les heures d'affaires régulières.

AVIS est également donné que toute personne ayant un intérêt à cet effet peut disposer à l'égard de ce rôle une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de cette loi, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de l'article 174 de la Loi sur la fiscalité municipale.

Pour être recevable une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- être déposé avant le 1^{er} mai 2019 ;
- être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé à
MRC Drummond
436, rue Lindsay
Drummondville (Québec)
J2B 1G6
- être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué ;
- être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement de la MRC de Drummond et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

Donné à Sainte-Brigitte-des-Saults, ce 26^e jour du mois d'octobre 2018.



Manon Lemaire
Directrice générale / secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Manon Lemaire, directrice générale / secrétaire-trésorière, exerçant au 319, rue Principale à Sainte-Brigitte-des-Saults, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public concernant **LE DÉPÔT DU RÔLE TRIENNAL D'ÉVALUATION FONCIÈRE 2019-2020-2021, 1^{ÈRE} EXERCICE**, aux endroits prévus à cette fin le 26 octobre 2018 entre 11 h et 16h30 conformément à la Loi, ainsi que dans le journal Le Jaseur.